



Trèbes.

N° 06/2026

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le 07/04/2026

ID : 011-211103973-20260407-06_26-DE

S²LO

FOLIO 17

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT SEPT MARS, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2026

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. GARINO. MAYNARD. MEDVES. OLLAGNIER. GALY. SENTENAC. Adjoint.
MMES. MM. BILLECI. SANCHEZ. LASGOUZES. LAFON. DE PRADO. NICOLAÏ. BEAUREPAIRE.
DEZARNAUD. HERNANDEZ. BIAUNÉ. DIEDRICH. PIEDRA. DE FREITAS. QUESNEL. GRAVES.
CASTANS.

ABSENTS EXCUSÉS :

MME LAROCHE
MME SAINT-ANDRÉ
MME PEIX
MME MITAIS
M. AZAÏS

PROCURATIONS :

MME LAROCHE à MME MEDVES
MME SAINT-ANDRÉ à MME NICOLAÏ
MME PEIX à MME BILLECI
MME MITAIS à M. le Maire
M. AZAÏS à M. SANCHEZ.

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Élection des membres de la commission des services publics

VU les articles L. 1411-5 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que, pour choisir les titulaires des délégations de services publics, il convient d'installer une commission des délégations de service public, composée du maire qui la préside et de cinq membres élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

VU la liste présentée par M. Didier CARBONNEL

VU les résultats obtenus :

- 29 votes
- 29 suffrages exprimés
- 29 votes pour la liste présentée par M. Didier CARBONNEL

CONSIDÉRANT que l'application d'un scrutin proportionnel au plus fort reste permet l'attribution, à la liste de M. Didier CARBONNEL, de l'intégralité des sièges ouverts ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, pour ces motifs :

PREND ACTE de la composition qui suit pour la commission des services publics, sous la présidence de la personne habilitée à signer les conventions de délégation de service public ou son représentant.

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Didier CARBONNEL	Frank OLLAGNIER
Jacques SENTENAC	Jean-Marc LAFON
Jeannine GARINO	Laetitia LAROCHE
Marc MAYNARD	Stéphane SANCHEZ
Christophe BEAUREPAIRE	M. Raphaël PIEDRA

PRÉCISE que cette commission devra se réunir chaque fois que la réglementation applicable aux contrats de la commande publique l'exigera.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.

Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le :
et de sa transmission en Préfecture le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai